



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfet de Corrèze

dossier n° PC 019 275 22 U0006

date de dépôt : 14 mars 2022

demandeur : **CAP SUN 40 (SAS)**, représenté par
Monsieur COUDERC Nicolas

pour : la construction d'une centrale
photovoltaïque au sol comprenant des
panneaux photovoltaïques sur structure fixe,
des postes techniques, une clôture et un portail
adresse terrain : Rue des Moulins, à Ussel
(19200)

Direction départementale des territoires de la Corrèze
Service instructeur ADS
BP 314
19011 TULLE Cedex
Affaire suivie par :
Marie-Christine MARTIN
05 55 21 80 20

Monsieur le président
Haute Corrèze Communauté
23 parc d'activité du Bois Saint Michel
19200 Ussel

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis un dossier relatif à la demande susvisée.

S'agissant d'un permis de construire relevant de la compétence de Madame la préfète et soumis à évaluation environnementale, votre avis sur cette demande de permis de construire est requis au titre des articles R. 423-9 du code de l'urbanisme et L. 122-1 du code de l'environnement.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable (R. 423-69-3 du code de l'urbanisme).

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait, le 07 avril 2022

Marie-Christine Martin,
Instructrice ADS

Aucune réponse reçue
> Avis réputé favorable
08/03/2023